

Ottawa à la fin de l'intersession commencée à ladite date ou à toute autre époque durant la présente session, \$5,000.

701. Administration générale—Crédit supplémentaire, \$12,868.

Chambre des Communes—

702. Pour payer l'indemnité complète aux députés—jours perdus en raison d'absence causée par la maladie, affaires publiques officielles, ou un ordre de la Chambre, ou en raison de décès pendant la session de 1950—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts révisés, 1927, Loi du Sénat et de la Chambre des communes ou de lois modificatrices. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor, \$10,000.

703. Pour payer, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, à chaque membre de la Chambre des communes qui a assisté à la première partie de la présente session, qui a commencé le 16 février 1950 et s'est terminée le 5 avril 1950, une somme représentant ses frais réels de déplacement et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement à Pâques, le 5 avril 1950, et son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession, commencée à ladite date, ou à toute autre époque durant cette session, \$15,000.

704. Administration générale—Crédit du greffier—Crédit supplémentaire, \$46,900.

705. Crédits du sergent d'armes—Crédit supplémentaire, \$3,000.

Bibliothèque du Parlement—

706. Administration générale—Crédit supplémentaire, \$6,040.

MINISTÈRE DES FINANCES

Service de la dette publique—Frais afférents à la dette publique—

97. Commissions afférentes au paiement de la dette publique, au paiement de primes sur les titres sterling du gouvernement canadien, services d'agents de trésorerie à Londres, droits d'enregistrement, etc., \$406,100.

98. Pour pourvoir, moyennant l'autorisation du Conseil du Trésor, et selon les sommes mentionnées au détail des affectations, aux pertes afférentes à l'émission et au rachat d'obligations d'épargne du Canada et à toutes pertes afférentes à la vente ou à la distribution de certificats ou timbres d'épargne de guerre, d'obligations de la Victoire ou d'obligations d'épargne du Canada, \$15,500.

Subventions et autres paiements aux provinces—

99. Pour autoriser et effectuer le paiement de toute somme nécessaire à l'égard des questions se rattachant aux conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada, mentionnées dans le paragraphe XXIII de la Note du 11 décembre 1948 adressée par le Premier Ministre du Canada au président de la Délégation terre-neuvienne et intitulée "Réponses aux questions soulevées par la Délégation terre-neuvienne au cours des pourparlers en vue de l'union de Terre-Neuve au Canada", déposée à la Chambre des communes le 27 janvier 1949. (A voter de nouveau), \$300,000.

Paiements aux municipalités—

100. Subvention aux municipalités en remplacement d'impôts sur propriétés fédérales—Administration du programme de subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur propriétés fédérales, exposés à la Chambre des communes le

14 novembre 1949, y compris subventions et autres paiements à effectuer suivant règlements établis par le gouverneur en conseil, \$1,655,000.

Éventualités et divers—

101. Pour pourvoir, moyennant l'approbation du Conseil du Trésor, à diverses menues dépenses imprévues, notamment avances recouvrables pour fonds de roulement, et emploi de toutes sommes reversées au présent crédit sur d'autres crédits, \$1,000,000.

102. Services téléphoniques des ministères à Ottawa, \$415,000.

Éléments généraux de paye, y compris paiements de retraite—

103. Contribution par le Gouvernement au Fonds de pension d'une somme égale aux paiements estimatifs des contributeurs individuels effectués dans l'année financière précédente, \$7,100,000.

104. Pour pourvoir, moyennant l'approbation du Conseil du Trésor, à la majoration d'autres crédits applicables aux traitements, salaires et autres éléments de paye, \$1,100,000.

105. Contribution du Gouvernement à titre d'employeur, à la caisse d'assurance-chômage à l'égard des fonctionnaires de l'État payés par le Bureau central de paye, \$1,050,000.

Subventions diverses—

106. Conseil général canadien des Scouts, \$15,000.

107. Conseil canadien des Guides, \$9,000.

108. Société royale d'astronomie, \$2,000.

109. Académie royale canadienne des arts, \$2,025.

110. Fondation des Écrivains canadiens, \$4,000.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

46. Traitements et dépenses de bureau, \$578,762.

Administration générale—

673. Administration — Crédit supplémentaire, \$63,205.

Application de diverses lois et frais de fonctions spéciales—

674. Remboursement des frais d'administration du contrôle provincial des loyers à la province de Saskatchewan \$100,000.

Éléments généraux de paye y compris—Paiements de retraite—

675. Supplément à d'autres crédits pour le paiement des salaires, traitements et autres frais de la feuille de paye, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor—Crédit supplémentaire, \$1,000,000.

ASSURANCES

131. Administration, \$325,275.

132. Dépenses de la campagne pour la prévention des incendies, \$18,165.

687. Administration — Crédit supplémentaire, \$19,652.

688. Frais des travaux de prévention contre les incendies—Crédit supplémentaire, \$5,840.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Services provisoires—

555. Prestations de réadaptation consécutives à la libération y compris les allocations de chômage, l'instruction universitaire et professionnelle y compris l'instruction des matelots marchands et les pensions aux pêcheurs en eau salée, les allocations